



POLITIQUE DE PRÉVENTION DE L'EXPLOITATION ET DES ABUS SEXUELS (PEAS)

1 Introduction

L'Organisation Tunisienne de Défense des Droits des Personnes Handicapées (OTDDPH) s'engage à fournir un environnement sûr et respectueux pour tous ses employés, bénévoles, bénéficiaires et partenaires. Le présent document fait l'objet d'une politique visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels (PEAS) et à garantir une réponse adéquate et efficace aux incidents signalés.

2 Objectifs

La PEAS, comme son nom l'indique, est développée pour atteindre les objectifs suivants :

- Prévenir l'exploitation et les abus sexuels au sein de l'OTDDPH.
- Protéger les victimes d'EAS et leur fournir un soutien approprié.
- Assurer une enquête rigoureuse et impartiale des allégations d'EAS.
- Mettre en place des mécanismes de signalement accessibles et confidentiels.
- Sensibiliser et former tout le personnel sur les normes et procédures relatives à la PEAS.

3 Engagements et Obligations

3.1 Obligations envers les employés et les bénéficiaires

- Respecter la dignité, les droits et l'intégrité de chaque individu.
- Promouvoir un environnement de travail sûr et respectueux, exempt de toute forme d'EAS.

- Garantir la confidentialité et la sécurité des informations liées aux incidents d'EAS.

3.2 Mécanisme de signalement

- Mettre en place un système de signalement accessible à tous les employés, bénévoles, bénéficiaires et partenaires.
- Assurer la confidentialité des signalements et protéger les personnes signalant des incidents contre toute forme de représailles.
- Doter l'organisation de plusieurs canaux de signalement, incluant des options anonymes, des lignes téléphoniques dédiées et des formulaires en ligne sécurisés.

4 Procédures d'Investigation et de Référencement

4.1 Investigation

- Une fois un incident signalé, une enquête rigoureuse, impartiale et confidentielle sera menée par une équipe désignée.
- Documenter chaque étape de l'enquête et garantir une réponse rapide et équitable.

4.2 Référencement des victimes

- Fournir aux victimes un accès à des services de soutien localement disponibles, y compris des services médicaux, psychologiques et juridiques.
- Collaborer avec des réseaux locaux de protection contre la violence basée sur le genre (GBV) pour assurer un soutien complet et intégré.

5 Processus de Recrutement et de Formation

5.1 Recrutement

- Intégrer une vérification systématique des antécédents dans le processus de recrutement.
- Exiger des candidats une auto-déclaration confirmant qu'ils n'ont jamais été soumis à des sanctions pour des actes d'EAS.

5.2 Formation

- Offrir une formation obligatoire sur la PEAS à tous les employés et bénévoles, couvrant la définition de l'EAS, les procédures de signalement et les actions à entreprendre en cas d'incident.
- Organiser régulièrement des sessions de sensibilisation pour renforcer la culture de prévention au sein de l'organisation.

6 Actions Correctives

- Prendre des mesures correctives appropriées et proportionnées en réponse aux allégations fondées d'EAS.
- Documenter et communiquer les résultats des actions correctives tout en respectant la confidentialité des personnes impliquées.

7 Suivi et Évaluation

- Évaluer régulièrement l'efficacité de la politique PEAS et des mécanismes associés.
- Solliciter des retours d'information de la part des employés, bénévoles, bénéficiaires et partenaires pour identifier les domaines à améliorer.

8 Conclusion

L'OTDDPH s'engage à maintenir les normes les plus élevées en matière de prévention de l'exploitation et des abus sexuels. En adhérant à cette politique, nous réaffirmons notre engagement envers la protection et le respect des droits de tous nos employés, bénévoles et bénéficiaires.

المنظمة التونسية للدفاع عن حقوق
الأشخاص ذوي الإحتياجات
Organisation Tunisienne de Défense des
Droits des Personnes Handicapées
4، مكرر نوح المنستير - باب سبتون 1029
الهاتف / الفاكس: 71.560.852 Tél/Fax:


Yousri Mzati
Président
Organisation Tunisienne de Défense
des Droits des Personnes Handicapées
Tél: 98.47.43.15